

ARRÊTÉ

**SG N°2026-149
PORTANT RETRAIT DE L'ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À PHILIPPE AMEIL
CONSEILLER DÉLÉGUÉ AUX CHEMINS DE RANDONNÉE**

Le maire de la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCL/2015/57 du 24 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges, à compter du 15 décembre 2015 ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 portant élection du maire, des adjoints au maire et des maires délégués de la commune de Beaupréau-en-Mauges ;

Vu l'arrêté complémentaire SG n° 2026-125 du 8 juin 2026 portant délégation de fonction à M. Philippe AMEIL en tant que conseiller délégué aux chemins de randonnée de Beaupréau-en-Mauges, pour exercer sur le territoire de Jallais, les fonctions dans le domaine de la police des funérailles et d'officier d'état-civil ;

Vu la délibération n°26-06-30 du 25 juin 2026 désignant M. Philippe AMEIL en tant qu'adjoint à la maire déléguée de la commune déléguée de Jallais ;

Vu l'arrêté SG n°2026-148 du 26 juin 2026 donnant délégation de fonction et de signature à M. Philippe AMEIL en tant qu'adjoint à la maire déléguée de Jallais ;

Considérant que M. Philippe AMEIL, en tant qu'adjoint à la maire déléguée de Jallais, remplit les fonctions d'officier d'état-civil dans la commune de Jallais ;

Considérant que M. Philippe AMEIL a reçu en tant qu'adjoint à la maire déléguée de Jallais, délégation pour exercer les fonctions dans le domaine de la police des funérailles sur la commune de Jallais ;

Considérant que la délégation donnée à M. Philippe AMEIL en tant que conseiller délégué aux chemins de randonnée, portant sur la police des funérailles et les fonctions d'officier d'état-civil, porte sur les mêmes fonctions ;

Considérant en conséquence qu'il convient d'abroger l'arrêté complémentaire SG n° 2026-125 du 8 juin 2026 portant délégation de fonction à M. Philippe AMEIL en tant que conseiller délégué aux chemins de randonnée de Beaupréau-en-Mauges ;

.../...

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté complémentaire SG n°2026-125 du 8 juin 2026 portant délégation de fonction à M. Philippe AMEIL en tant que conseiller délégué aux chemins de randonnée de Beaupréau-en-Mauges, est abrogé.

Article 2

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le sous-préfet de Cholet (Maine-et-Loire).

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le **26 JUIN 2026**

Régis LEBRUN
Maire de Beaupréau-en-Mauges



Notifié à l'intéressé le :
Signature du bénéficiaire de la délégation

Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité obligatoires.